



Préfecture de la Vendée
DCL

21 SEP. 2021

COURRIER ARRIVÉ

Conseil d'administration du 16 septembre 2021

Délibération n° 2021/51

Objet : Délégation de pouvoirs au Directeur Général en matière d'exercice des droits de préemption et de priorité

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9-10° ;

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et notamment son article 14 ;

Vu la délibération 2015/27 relative à la délégation de pouvoirs au Directeur Général en matière d'exercice des droits de préemptions et de priorité approuvée par le Conseil d'Administration du 18 juin 2015

Vu l'arrêté ministériel du 28 novembre 2016, portant renouvellement du mandat de Monsieur Guillaume JEAN en tant que Directeur Général de l'EPF de la Vendée ;

Vu l'élection de Monsieur Guillaume JEAN, Maire de la commune de Mallièvre ;

Vu l'élection de Monsieur Guillaume JEAN, Président de la communauté de communes du Pays de Mortagne ;

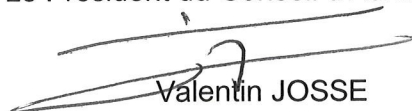
Vu l'élection de Monsieur Guillaume JEAN, Vice-Président du Conseil Départemental

Considérant qu'il est nécessaire de prévenir les risques de conflit d'intérêts susceptibles d'intervenir dans l'accomplissement des missions du Directeur Général ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Délègue au Directeur Général son pouvoir en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité pour les biens d'un montant déclaré inférieur ou égal à 500 000 euros.
- Exclut de cette délégation, les décisions de préemption ou de priorité d'un montant déclaré inférieur ou égal à 500 000 euros, prises dans le cadre de conventions opérationnelles signées avec la communauté de communes du Pays de Mortagne ou ses communes membres, le Département de la Vendée et l'EPF de la Vendée.

Le Président du Conseil d'Administration


Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 4 OCT. 2021


Pour le Préfet,
Le Préfet de la Vendée
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée
Anne TAGAND